

Plan Communal de Développement durable

Avant-projet action n°1 :



Entretien éco responsable et embellissement paysager de la ville

Préambule :

Notre commune possède un attrait résidentiel et touristique unique grâce à une beauté et une diversité de paysages rares sur la côte atlantique française : falaises rocheuses, grottes, forêt, plages criques, marais...

La qualité de vie et la douceur du climat font également partie des caractéristiques remarquables de Meschers.

Commune touristique, la partie urbanisée se révèle très étendue (pour seulement 3200 habitants permanents) et difficile d'entretien avec de nombreux kilomètres de voirie dont beaucoup dégradés. Les accotements et trottoirs sont très disparates et souvent en mauvais état (voire inutilisables). A cela est venu s'ajouter l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, absolument nécessaire compte tenu de leur toxicité mais provoquant la prolifération des « mauvaises herbes ».

Malgré la bonne volonté de tous et un certain nombre d'actions engagées, force est de constater qu'aujourd'hui, la préservation, l'aménagement, l'entretien et l'embellissement de notre cité doit devenir une vraie priorité. C'est précisément l'objet de cette première action de notre Plan Communal de Développement Durable.

Relever le défi du zéro pesticide :

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations.

La préservation de la santé publique et de l'environnement est une priorité pour les collectivités territoriales.

Il n'existe pas de définition univoque du terme pesticide (mot anglais composé à l'aide de pest, « insecte nuisible, parasite », lui-même emprunté du français « peste », et du suffixe -cide, tiré du latin caedere, « tuer »). Au sens habituel attribué par le grand public, les pesticides sont des produits chimiques destinés à lutter contre les parasites animaux et végétaux des cultures.

Il existe **essentiellement trois types de pesticides** :

- ❖ les **herbicides**, contre les herbes indésirables, dites « mauvaises herbes »,
- ❖ les **insecticides**, contre les insectes,
- ❖ les **fongicides**, contre les maladies causées par les champignons.

Le passage au zéro pesticide est certes un défi, mais avant tout l'opportunité de proposer une nouvelle conception de la nature en ville, celle d'une matrice verte, riche de biodiversité et bénéfique à tous.

Cette démarche se traduit au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différenciée, en passant par le développement de solutions alternatives. (1)

Définir un plan d'action pour la commune de Meschers :

Les principes de gestion écologique doivent être intégrés en amont des projets d'aménagement ou de réorganisation des espaces. L'adoption d'une gestion différenciée des espaces est la clé pour permettre la réduction de l'usage des pesticides.

Il est possible d'optimiser les opérations d'entretien en analysant l'ensemble des paramètres et des caractéristiques d'un espace vert : les espèces végétales qui y sont plantées, son exposition, la biodiversité, la qualité des sols, son accessibilité, sa fréquentation, son appropriation par les différentes populations...

Certes, cela ne pourra se mettre en place que très progressivement, par étapes successives, concernant la commune de Meschers... mais nous pouvons dès à présent déterminer un certain nombre d'actions d'entretien et de végétalisation éco-responsable dans une dynamique paysagère. (2)

Bien évidemment, les techniques alternatives d'entretien comme les méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude...) ou encore les méthodes mécaniques (tondeuse, débroussailluse, binette, grattoir, brosse rotative, balayeuse...) seront privilégiées.

Proposition d'une stratégie à court terme :

Nous souhaitons donc renforcer le processus d'entretien différencié en fonction d'un zonage plus précis.

Pour mettre à jour ce dernier, les techniciens qualifiés de nos services techniques devront inventorier les différentes zones à partir de critères tenant compte de la destination d'entretien possible :

- ⇒ espace naturel herbeux (clôturable, non clôturable, étendu, réduit...)
- ⇒ espace naturel non herbeux
- ⇒ espace urbanisé non aménagé (accotements herbeux, terre battue...)
- ⇒ espace urbanisé aménagé (trottoirs bitumés)
- ⇒ espace paysagé
- ⇒ etc...

Cette stratégie reposera sur une mobilisation de moyens combinés adaptés à ces différents espaces :

- ⇒ services techniques communaux (moyens techniques mécanisés, moyens humains limités)
- ⇒ association trajectoire/espaces verts (moyens techniques diversifiés, moyens humains importants)
- ⇒ éco-pâturage (espaces naturels suffisamment vastes)
- ⇒ journées éco-citoyennes de désherbage et d'entretien (cf encadré ci-dessous)

Certains espaces pourront faire l'objet d'une renaturation par des jachères fleuries ou des créations paysagères (faciles d'entretien et économes en eau) par les agents qualifiés de la commune.

Le terrain Torrès devra faire l'objet d'une étude spécifique en vue de la création d'un parc paysager sur une partie importante de sa superficie dans le strict respect du PLU.

Organisation de deux journées éco-citoyennes de désherbage et d'entretien :

La superficie de Meschers, sa variété d'espaces verts et le passage au « zéro-phyto » engendrent une consommation de moyens humains considérable pour l'entretien et la végétalisation de la commune. Donc, à moins de faire littéralement « flamber » les impôts locaux, il est rigoureusement impossible d'obtenir un résultat réellement satisfaisant.

L'organisation de « journées éco-citoyennes » consistant en l'entretien de son devant de porte et d'une petite partie de sa rue (pour les habitants le souhaitant) pourrait permettre :

⇒ de compléter ponctuellement les actions mises en œuvre (services techniques, association trajectoire, éco-pâturage...).

⇒ de sensibiliser une partie de la population à la nécessité d'une mobilisation citoyenne pour s'engager résolument sur la voie du développement durable.

⇒ de renforcer une solidarité de voisinage (aide aux personnes âgées, en difficulté ou handicapées de sa rue).

De plus, afin de donner un cachet caractéristique des villes côtières (et faire passer au second plan la repousse des « mauvaises herbes »), la plantation de graines de roses trémières le long des murs serait encouragée. Pour la pleine réussite de cette opération, la municipalité fournirait un sachet de graines par an et par foyer d'administrés.

Une campagne de communication basée sur l'explication de cette nécessité et ses conséquences positives importantes sera engagée et le centre socio-culturel et les associations michelaises sollicités pour relayer cette initiative.

Les deux journées envisagées pour cette action pourraient être le 15/05/2021 et le 09/10/2021

Si le succès est au rendez-vous, elles peuvent devenir alors un formidable levier pour l'avenir en termes d'implication citoyenne et d'une redoutable efficacité concernant l'entretien et l'embellissement de notre commune

En guise de conclusion :

Cet avant-projet est soumis à la commission développement durable pour être débattu, commenté et enrichi mais aussi afin de réfléchir ensemble sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Il nous paraît en mesure de constituer une base intéressante pour permettre à la fois un plus grand respect de notre environnement, l'embellissement de notre commune ainsi que la sensibilisation et l'implication solidaire de nos concitoyens.

Pascal BANETTE
1er adjoint
développement durable,
communication, personnel communal